

P-104 Orientation sexuelle, identité de genre et expression de genre

Adoptée le : 10 décembre 2016

N° de résolution : 1702-12-2016

En vigueur le : 10 décembre 2016

Révisée le :

Date prévue de l'examen :

Contexte

Le Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique reconnaît que les écoles doivent avoir « à cœur d'instaurer des cultures scolaires fortes et accueillantes, et elles se sont engagées à promouvoir l'établissement de milieux propices à un apprentissage optimal¹». En effet, afin de se développer tant sur le plan psychologique que scolaire, tous les élèves ont besoin d'un milieu scolaire sûr et capable de les soutenir.

Le Conseil scolaire francophone (CSF) de la Colombie-Britannique reconnaît que les membres de la communauté scolaire gaies, lesbiennes, bissexuelles, transgenres, bispirituelles, transexuelles, ou, encore, qui sont en questionnement sur leur orientation sexuelle ou leur identité de genre (GLBTBQ) risquent d'être davantage victimes d'intimidation, de harcèlement et d'abus physique et sexuel; et que l'homophobie, la biphobie et la transphobie blessent autant les membres GLBTBQ du milieu scolaire que ceux qui ne sont pas GLBTBQ.

En conséquence, cette politique vise à mettre en pratique l'engagement du CSF à créer une atmosphère positive, accueillante et sécuritaire qui soutient les élèves et les membres du personnel dont l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou l'expression de genre est minoritaire.

Objectif

Le CSF reconnaît l'importance d'agir sur deux paliers : la prévention et l'intervention. Cette politique a pour objectif de déterminer des comportements adéquats et des mesures pertinentes afin de prévenir la discrimination et le harcèlement, en sensibilisant les intervenants et les intervenantes à leurs effets nuisibles.

Prévention

Cette politique permettra aussi de mieux connaître et comprendre la vie des personnes qui se définissent selon leur orientation sexuelle, leur identité de genre et leur expression de genre. En valorisant la diversité et en respectant les différences, les élèves et le personnel se conforment aux valeurs du CSF.

Intervention

Cette politique est rédigée pour que le CSF soit en mesure de traiter rapidement et efficacement toute plainte concernant l'homophobie, la biphobie et la transphobie, en appliquant la politique et les directives administratives de manière cohérente.

¹ **Safe, Caring and Orderly Schools** mandate of the Province of British Columbia

Portée

Le CSF a élaboré cette politique sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de genre à l'intention des élèves et du personnel, et toutes les personnes qui se définissent ou sont perçues comme étant gaies, lesbiennes, bisexuelles, transgenres, bispirituelles, transexuelles, ou, encore, qui sont en questionnement sur leur orientation sexuelle, leur identité de genre et leur expression de genre (nous utilisons le sigle GLBTBTQ afin de reconnaître le plus grand nombre possible des orientations sexuelles, des identités de genre et des expressions de genre).

Cette politique sera révisée annuellement et les directives administratives afférentes seront communiquées à tous les membres du personnel.

Énoncé de la politique

Le CSF est déterminé à mettre en place et à maintenir un milieu d'apprentissage et de travail sécuritaire, inclusif, respectueux et accueillant pour tous les membres de la communauté scolaire, sans établir de distinction en matière d'orientations sexuelles, d'identités de genre et d'expressions de genre réelles ou perçues.

Le CSF offrira un environnement sûr, exempt de harcèlement et de discrimination, tout en s'appuyant sur des stratégies et des lignes directrices proactives, afin d'assurer que les élèves, le personnel et les familles GLBTBTQ, soient accueillis et intégrés dans tous les aspects de l'éducation et de la vie scolaire, ainsi que traités avec respect et dignité.

Le CSF croit que tous les élèves, le personnel et les familles GLBTBTQ ont droit :

- à la protection, à l'appui et au respect de leur vie privée;
- à l'auto-identification et à l'autodétermination;
- à ce que l'on respecte et valorise l'unicité de leurs identités, de leurs familles, de leurs cultures et de leurs collectivités; et
- à être représentés dans tous les aspects du milieu scolaire.

Cadre législatif ou cadre de référence

La Politique sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre est rédigée conformément

- à la *Charte canadienne des droits et libertés*,
- au *Human Rights Code* [Code des droits de la personne] de la Colombie-Britannique,
- à la *Freedom of Information and Protection of Privacy Act* [Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée] de la Colombie-Britannique,
- au mandat de **Des écoles sûres ou règnent la bienveillance et la discipline** du ministère de l'Éducation de la C.-B. et au Code de conduite du CSF,
- au code de conduite du CSF.

Son but est de reconnaître l'importance que les écoles publiques soient sécuritaires pour tous et toutes.

Responsable de la mise en application de la politique

Le conseil exécutif est responsable de la mise en œuvre de la présente politique.

Documentation connexe

DA-104 Orientation sexuelle, identité de genre et expression de genre

Personne-ressource

La direction du secteur des Ressources humaines